

Annonces Légales

DRCI/BREC R02-2024-12-31-00002

Arrêté fixant la liste des supports habilités à recevoir des annonces judiciaires et légales pour l'année 2025 en Martinique

CHANGEMENT DE GERANCE

FI32583

SCI POINTE COURCHET

SCI au capital de 506600,00 €
Siège social : QUA VAPEUR OUEST 1
97240 LE FRANCOIS
modification au RCS de
Fort-de-france 534175120

Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 03/07/2025, il a été décidé de nommer Co-gérant M. COTTRELL Jean demeurant Pointe courchet 97240 Le François à compter du 03/07/2025.

MARCHÉ PUBLIC

FI32586

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE SUITE A APPEL A PROJET INFRACTUEUX

APPEL A PROJETS ACCUEIL PERISCOLAIRE DANS LES ECOLES DU MORNE-ROUGE ET EXTRASCOLAIRE Année 2025/2026

Département de la Martinique - commune de Morne-Rouge

Appel à projets pour garderie périscolaire et accueil extrascolaire

Le temps périscolaire regroupe tous les moments qui encadrent le temps scolaire. Il s'agit donc de l'accueil avant et après la classe ainsi que le temps du repas.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, la ville du Morne-Rouge souhaite renforcer l'offre périscolaire pour l'année scolaire 2025/2026 (du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026) et développer pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires des activités qui concernent l'accueil périscolaire selon les 4 domaines d'activités retenus suivants :

Activités d'éveil et de découverte complémentaires aux enseignements et aux projets d'écoles

Activités intellectuelles
Activités de curiosité et de créativité
Activités de socialisation, de coopération et de sensibilisation à l'environnement proche autour d'un projet d'embellissement de l'école

Toutes les écoles de la ville sont concernées par ces domaines d'activités.

C'est dans ce cadre que la ville lance un appel aux différents porteurs de projets.

Le projet devra couvrir les 4 domaines d'activités avec des objectifs généraux et opérationnels, des fiches d'actions précisant le nom de chaque activité destinée aux enfants, l'âge du public visé, la description de l'activité, et les modalités d'évaluation des actions menées.

Accueil extrascolaire
Le temps extrascolaire concerne les activités proposées les mercredis ainsi que les petites et grandes vacances.

Pour ce qui est du temps extrascolaire, le prestataire devra organiser des ACM (Accueil Collectif de Mineurs) sur les mêmes périodes citées précédemment.

Il devra élaborer pour chaque ACM programmé, un projet de qualité ayant des objectifs sportifs, culturels ou autres mais jamais sans le volet pédagogique. Par ailleurs, il est indispensable que les ACM se déroulent en dehors des locaux scolaires. L'objectif étant d'ouvrir nos enfants sur

d'autres sites, de pratiques favorables à un véritable épanouissement. Il est important qu'ils sortent du cadre scolaire.

Les dossiers qui auront satisfait à toutes les modalités de dépôt seront examinés selon les critères d'appréciation suivants :

La conformité du dossier
La qualification des animateurs en tenant compte de leur expérience
Le coût de l'activité

La date limite de réception des projets est fixée au lundi 21 juillet 2025 - 12 heures.

Les dossiers sont à retirer :

Sur la plateforme dématérialisée des marchés : www.marches-securises.fr

Adresse où l'on peut demander des renseignements d'ordre administratif :

Tous renseignements doivent être demandés via la plateforme dématérialisée des marchés : www.marches-securises.fr

Les pièces administratives et les offres devront être rédigées en langue française.

Adresse d'expédition

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée via l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>, seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

Ce dossier dématérialisé doit contenir :

Dans le cas d'une procédure ouverte :
Un pli CANDIDATURE et OFFRE contenant les justificatifs à l'appui de la candidature et de l'offre.

Le projet devra être en conformité avec le cahier des charges téléchargeable sur la plateforme des marchés dématérialisés : www.marches-securises.fr

Date d'envoi à la publication : lundi 7 juillet 2025

TRANSFORMATION DE SOCIÉTÉ

FI32584

CCM
CABINET COMBES-MATHIEU
Avocats au Barreau de l'Eure
28 Rue de l'Horloge - 27000 - Evreux
avocats@cabinetcombesmathieu.fr

TERH CARAÏBES
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 Euros
Les Hauts de Thalémont
97 240 LE FRANÇOIS
RCS FORT-DE-FRANCE 532 588 555

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 juin 2025, il a été décidé de transférer le siège de la Société à MBE 163 - Mangot Vulcin - 97 232 - LE LAMENTIN, à compter du même jour.

En conséquence, l'article 3 "SIEGE SOCIAL" des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : Le siège social est fixé à : Les Hauts de Thalémont - 97 240 - LE FRANÇOIS.

Nouvelle mention : Le siège social est fixé à : MBE 163 - Mangot Vulcin - 97 232 - LE LAMENTIN - MARTINIQUE.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis, le représentant légal.

Grâce à nos
formulaires pré-remplis

Saisissez votre
annonce légale
en ligne

sur notre site

www.lelegis.fr

24 H / 24

7 J / 7

en quelques clics

Simple, Rapide

Votre attestation

de parution dans votre

boîte mail

après paiement

sécurisé

